|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Safety Culture Ladder NEN** | | | |
| Numéro de décision : | 2024-02 |  |  |
| Objet : | décision relative à l'exigence de qualification de l’auditeur principal | | |
| Date : | 29-11-2024 |  |  |
| Mise en œuvre : | publication sur le site web, dans la norme et le schéma de certification SCL 2.0 | Date d’entrée en vigueur : | immédiatement |

Contexte ;

Le schéma de certification pour la SCL définit les exigences pour les auditeurs, les auditeurs principaux et les évaluateurs dans l’annexe B.

En ce qui concerne l’auditeur principal, le tableau B1 décrit notamment l’exigence suivante :

*« Formation achevée de niveau minimum MBO (enseignement secondaire professionnel) liée à la santé et la sécurité ou comparable par formation ou expérience. »*

ET

*« Au moins trois ans d’expérience pertinente dans le domaine de la santé et de la sécurité ou du comportement et de la culture. »*

Le NEN a reçu d’un OC une demande de déclaration de compétence pour un auditeur principal.

Il s'agissait d'un auditeur précédemment qualifié qui exerce en tant qu’auditeur SCL. L'OC a alors demandé que l'auditeur soit déclaré compétent en tant qu'auditeur principal.

La question qui se pose dans ce cas est la suivante : la réalisation d'audits pour la SCL peut-elle être considérée comme expérience professionnelle ?

Prise en considération ;

Cette question a été soumise à un Petit Comité du CdE.

Il en ressort que cela n'est pas autorisé.

Argumentation : les journées d'audit ne peuvent pas être considérées comme expérience professionnelle auprès du Conseil néerlandais d'accréditation (RvA). L'expérience professionnelle doit être lue comme une expérience professionnelle dans le domaine de la consultation en santé et sécurité, du conseil en matière de santé et sécurité, etc.

Si cela est autorisé, la qualité sera en baisse.

Décision :

Le CdE de la SCL a pris la décision suivante :

Le CdE approuve la position précitée du Petit Comité.

Les journées d'audit ne peuvent pas être considérées comme expérience professionnelle.